

# Thème 1 – Second degré : de l’ambition pour toutes et tous

Passage en écriture inclusive en couleurs

RAPPORTEURS

Sandrine Charrier, Claire Guéville, Anne-Sophie Legrand, Julien Luis, Thierry Reygades, Valérie Sipahimalani

## INTRODUCTION

### Quel cadre au projet éducatif du SNES-FSU ?

0.1. Le choix historique de notre syndicat majoritaire est de chercher à améliorer conjointement la formation des élèves et les conditions d’exercice du métier des personnels. De fait, l’un et l’autre sont liés. Faire évoluer le système a nécessairement un impact sur le métier : niveaux d’enseignement, nombre de classes, définition de nos services en heures hebdomadaires d’enseignement, nombre de postes et par conséquent compléments de services, disponibilité des équipes pluri-professionnelles, fluidité du mouvement... Ce projet nécessite aussi un travail de conviction auprès de nos collègues pour défendre certaines de nos orientations (scolarité à 18 ans, principe de l’éducabilité de tous assise sur l’acquisition de contenus réellement formateurs), pour montrer qu’elles ne relèvent pas de l’utopie, mais prendront du temps à se concrétiser car elles supposent un certain nombre de conditions en termes de formation, amélioration des conditions d’étude et de travail, confiance dans les personnels etc.

0.2. Ce projet s’inscrit dans un cadre d’action plus large pour une société plus égalitaire. De fait, l’école a sa faculté d’action propre mais subit aussi les effets des inégalités et des ségrégations sociales et territoriales. Les politiques sociales et éducatives menées sous François Hollande n’ont pas permis d’améliorer la situation. Quant aux choix d’Emmanuel Macron, ils vont dans le sens d’un abandon des personnes les plus fragiles. Les mesures prises par le ministre

~~0.2. Ce projet s’inscrit dans un cadre d’action plus large pour une société plus égalitaire. De fait, l’école a sa faculté d’action propre mais subit aussi les effets des inégalités et des ségrégations sociales et territoriales. Les politiques sociales et éducatives menées sous François Hollande n’ont pas permis d’améliorer la situation. Quant aux choix d’Emmanuel Macron, ils vont dans le sens d’un abandon des personnes les plus fragiles. Les mesures prises par le ministre Blanquer dessinent une école néolibérale aux personnels soumis aux prescriptions et aux élèves renvoyés à des parcours individualisés et rendus ainsi responsables de leur destinée scolaire. **le cadre d’un syndicalisme de transformation sociale,**~~

<p>Blanquer dessinent une école néolibérale aux personnels soumis aux prescriptions et aux élèves renvoyés à des parcours individualisés et rendus ainsi responsables de leur destinée scolaire.</p>	<p><b><u>qui promeut l'idée d'une société plus juste et plus égalitaire. L'École dispose de sa capacité d'action propre, mais celle-ci ne peut être saisie isolément du contexte politique plus général dans laquelle elle se déploie : le cadre néolibéral met en œuvre la destruction de l'État social et produit inégalités et ségrégations sociales et territoriales. Les politiques éducatives menées sous le gouvernement de François Hollande ont aggravé la situation. Les créations de postes n'ont fait qu'accompagner la croissance des effectifs scolaires, sans résorber la pénurie chronique dans laquelle se débattent les collègues au sein des établissements. La réforme de l'EP a engendré une diminution du nombre d'établissements éligibles, mettant à mal les conditions d'étude et de travail des élèves et des personnels, notamment dans les établissements ruraux déclassés. La réforme #collège2016 a accéléré cette dégradation tout azimut : programmes scolaires par cycle sans repères annuels ; diminution horaires disciplinaires ; marginalisation de certains enseignements disciplinaires dans les dotations ; interdisciplinarité conçue comme une polyvalence des enseignants ; tentatives d'imposition d'une évaluation par compétences et surenchères bureaucratiques avec LSUN ; dispositifs aussi nombreux qu'illisibles ; contrôle renforcé des directions d'établissements ; la remise en cause du cadre national du DNB. Les choix d'Emmanuel Macron ont cherché à communiquer l'apparence d'un assouplissement de la réforme collège 2016 : rétablissement des sections bilangues, européennes et des Langues et cultures de l'antiquité. En contrepartie, l'autonomie des établissements est accentuée sans dotation suffisante, promettant de nouveaux déchirements pour se partager les marges horaires dans les établissements. Ces options n'ont été maintenues que là où les équipes et les familles se sont mobilisées. Partout ils aggravent la concurrence entre les disciplines, les collègues et les établissements. Quant à la réforme annoncée du lycée, elle prévoit d'acter les inégalités entre les établissements comme un fait : il y a des lycées meilleurs que d'autres qui accueillent des élèves plus dignes d'excellence que d'autres.</u></b></p>
<p>0.3. Le travail de réflexion que nous menons, en particulier sur les contenus et les pratiques, est unique dans le paysage syndical. Il est reconnu par l'institution et nous permet de tracer des lignes de force. Il est nécessaire de davantage le faire connaître aux collègues (voir thème 4, §III).</p>	<p>0.3. Le travail de réflexion que nous menons, en particulier sur les contenus et les pratiques, est <b><u>nécessaire unique dans le paysage syndical</u></b>. Il est reconnu par l'institution et nous permet de tracer des lignes de force. Il est nécessaire de mieux le faire connaître aux collègues (voir thème 4, §III).</p>
<p>0.4. L'organisation française du collège est globalement celle adoptée</p>	<p>0.4. L'organisation française du collège est globalement celle adoptée par la majorité des pays : un lieu</p>

par la majorité des pays : un lieu scolarisant ensemble les élèves de 10 à 16 ans en les faisant entrer dans les disciplines. Le problème majeur de la France, pointé par les études internationales comme nationales sont les inégalités sociales de réussite scolaire (bien que nous soyons aussi donnés comme l'un des pays où le nombre de diplômés du supérieur issus de parents non diplômés est particulièrement important). La nécessité de l'éducation prioritaire, solution historique, perdure, mais ne suffit pas. Notre travail nous permet d'affirmer que la classe est l'enjeu éducatif en collège (effectifs, hétérogénéité sociale et scolaire, programmes, diversification des pratiques) ainsi que le métier (donner aux professionnels les moyens réels de réfléchir à leurs pratiques et de les faire évoluer, travailler la relation avec les familles). Nous devons affiner nos propositions sur ces questions. Reste en débat la place des options et des dispositifs de remédiation (faut-il des étapes avant d'en arriver à un système éducatif qui ait traité la difficulté scolaire dès le premier degré et permis une hétérogénéité des classes au collège profitable à tous et en évitant de rendre le métier difficile pour les enseignants ? Quid des Troisièmes pré-pro par exemple ?).

scolarisant ensemble les élèves de 10 à 16 ans en les faisant entrer dans les disciplines. Le problème majeur de la France, pointé par les études internationales comme nationales sont les inégalités sociales de réussite scolaire (bien que nous soyons aussi donnés comme l'un des pays où le nombre de diplômés du supérieur issus de parents non diplômés est particulièrement important). La nécessité de l'éducation prioritaire, solution historique, perdure, mais ne suffit pas. Notre travail nous permet d'affirmer que la classe est l'enjeu éducatif en collège (effectifs, hétérogénéité sociale et scolaire, programmes, diversification des pratiques) ainsi que le métier (donner aux professionnels les moyens réels de réfléchir à leurs pratiques et de les faire évoluer, travailler la relation avec les familles). ~~Nous devons affiner nos propositions sur ces questions. Reste en débat la place des options et des dispositifs de remédiation (faut-il des étapes avant d'en arriver à un système éducatif qui ait traité la difficulté scolaire dès le premier degré et permis une hétérogénéité des classes au collège profitable à tous et en évitant de rendre le métier difficile pour les enseignants ? Quid des Troisièmes pré-pro par exemple ?).~~  
Les revendications d'allègement du temps de service restent d'actualité pour intégrer la concertation nécessaire à la réflexion des enseignant-e-s sur leurs pratiques et aux relations avec les familles. Les difficultés scolaires doivent d'abord être traitées dans la classe en réduisant les effectifs et en augmentant les horaires disciplinaires particulièrement dans des classes hétérogènes. Tout-es les jeunes ont un même droit à une éducation de qualité, de même niveau pour tout-es, jusqu'à 18 ans. L'orientation précoce des élèves dans des dispositifs de type «pré-apprentissage », mini-stage, troisième prépa-pro ne doit pas donner lieu à un tri social sous la forme d'une orientation subie.

0.5. En lycée, les chantiers sur la classe de Seconde, sur les séries et le bac sont ouverts depuis 15 ans. Notre projet de voies et séries aux enseignements disciplinaires construits en complémentarité est cohérent et répond aux exigences de démocratisation. Il se heurte au double palier de l'orientation en fin de Troisième et de Seconde, alors que le « passage automatique » dans la classe supérieure altère la perception des élèves quant aux enjeux des choix d'orientation. Le baccalauréat a quant à lui perdu de sa lisibilité au fur et à mesure qu'il se complexifiait. S'il s'avère nécessaire de réfléchir à l'avenir du baccalauréat, il doit demeurer cependant la clé de voûte du système.

0.5. En lycée, les chantiers sur la classe de Seconde, sur les séries et le bac sont ouverts depuis 15 ans. Notre projet de voies et séries aux enseignements disciplinaires construits en complémentarité est cohérent et répond aux exigences de démocratisation. Il se heurte au double palier de l'orientation en fin de Troisième et de Seconde, alors que le « passage automatique » dans la classe supérieure altère la perception des élèves quant aux enjeux des choix d'orientation. ~~Le baccalauréat a quant à lui perdu de sa lisibilité au fur et à mesure qu'il se complexifiait. S'il s'avère nécessaire de réfléchir à l'avenir du baccalauréat, il doit demeurer cependant la clé de voûte du système. Depuis plusieurs années, le baccalauréat a été dévalorisé et a perdu de sa lisibilité par la multiplication des évaluations locales, la réforme s'appuie sur ces premiers "reculs" pour forcer encore le trait, jusqu'à détruire~~  
H faut réaffirmer ici le caractère national et le fait qu'il soit le premier grade universitaire garantissant la possibilité de s'inscrire à l'université" dans la filière de son choix.

<p>0.6. Le lien entre formation et vie professionnelle n'en finit pas de faire débat : apprentissage, post-bac diversifié ; ces dossiers sont lourds, complexes, et nécessitent un travail fédéral.</p>	<p>0.6. Le lien entre formation et vie professionnelle n'en finit pas de faire débat : apprentissage, post-bac diversifié ; ces dossiers sont lourds, complexes, et nécessitent un travail fédéral. <b><u>La réforme Blanquer annonce un lycée qui n'existe pas pour lui-même mais seulement comme lieu de tri pour le supérieur. Il est impossible alors de maintenir un lycée de formation générale qui donne une base commune à tout-e futur-e citoyen-ne.</u></b></p>
<p>0.7. Au final, nous avons des objectifs en termes de démocratisation du système éducatif et de revalorisation des métiers. Notre expertise de praticiens nous amène à produire des outils d'analyse et d'orientation ayant valeur de cadre de travail et de propositions davantage qu'un projet éducatif clé en main qui serait de ce fait nécessairement déconnecté du terrain.</p>	<p>Ajout fin <b><u>Il est donc intolérable de ne pas être entendu-e-s.</u></b></p>
<p><b>Fiche 1 : Un second degré pour la qualification et l'émancipation</b></p>	
<p>1.1. L'élévation du niveau de qualification, nécessaire dans un monde de plus en plus exigeant en termes de savoirs et de compétences, l'est aussi dans le contexte de crise actuel pour rendre les jeunes acteurs- <b>trices</b> de leur avenir.</p>	<p><del>1.1. L'élévation du niveau de qualification, nécessaire dans un monde de plus en plus exigeant en termes de savoirs, ne peut être limitée à l'acquisition de</del> compétences, l'est aussi dans le contexte de <del>crise actuel pour rendre les jeunes acteurs de leur avenir.</del> <b><u>Réduire l'éducation à l'employabilité correspond à la volonté libérale d'évacuer le plus tôt possible celles et ceux que l'on juge destinées à occuper des emplois peu qualifiés. On leur renvoie d'ailleurs souvent la responsabilité de leur échec sous prétexte de « mérite ». Il faut sortir de cette logique grâce à la démocratisation du second degré qui amènerait toutes et tous les élèves au baccalauréat avec l'école obligatoire jusqu'à 18 ans.</u></b></p>
<p>1.2. La massification du second degré a permis à davantage de jeunes d'atteindre le niveau du baccalauréat et d'envisager des poursuites</p>	<p>1.2 <del>La massification du second degré</del> <b><u>L'élargissement de l'accès</u></b> au second degré a permis à davantage d'élèves d'atteindre le niveau du baccalauréat, d'envisager la poursuite d'études supérieures et de déterminer ce choix par eux-mêmes <del>et un avenir professionnel.</del></p>

<p>d'études supérieures et un avenir professionnel. Mais le manque d'ambition politique pour l'enseignement supérieur et de politiques de l'emploi peu favorables aux jeunes bloque le système. De plus ces évolutions sont encore trop marquées par le poids des déterminismes sociaux. Les perspectives de formations ou d'insertions sociales et professionnelles ne sont pas identiques pour tous, tributaires des parcours de formation, eux-même dépendants des conditions sociales des jeunes.</p>	<p><b><u>Mais le manque d'ambition politique pour l'enseignement supérieur et de politiques de l'emploi peu favorable aux jeunes bloque le système.</u></b> De plus, ces évolutions sont encore trop marquées par le poids des déterminismes sociaux <b><u>lesquels sont imputables à des contenus scolaires, de plus en plus conceptuels, fragmentés et complexes, de plus en plus tôt dans la scolarité ; des évaluations de connaissances en cours d'acquisition prématurées et discriminantes ; des logiques de sectorisation et d'offres optionnelles qui favorisent la mise en concurrence des établissements et l'évitement des moins favorisés ; le fait que les établissements privés ne soient pas assujettis à cette sectorisation, ce qui facilite la privatisation de l'École ; la réforme "parcours sup" entraînerait une orientation de plus en plus fermée des élèves au lycée favorisant des stratégies pour les familles les plus initiées.</u></b></p>
<p>1.3. Le SNES-FSU rappelle la nécessité d'une diversification progressive et réversible des formations dès le lycée et jusqu'à l'enseignement supérieur. Ces parcours de formations devraient être conçus pour offrir à chaque jeune une double opportunité : la poursuite d'études et l'insertion sociale et professionnelle. Mais ils devraient d'abord permettre à <b>tout-es</b> les jeunes l'accès à une culture commune partagée et permettre leur émancipation citoyenne.</p>	
<p><b>Fiche 2 : Le baccalauréat et l'entrée dans l'enseignement supérieur</b></p>	
<p>2.1. La réforme de l'accès à l'enseignement supérieur, le projet de réforme du baccalauréat et du lycée achèveraient l'éclatement du second degré en distinguant le lycée désormais amarré à l'enseignement supérieur d'une part et le collège d'autre part. Le parti pris d'un lycée organisé en parcours isole <b>le/la lycéen-ne condamné-e</b> dès la Seconde à choisir un menu d'enseignements susceptibles de lui faire « gagner » sa place dans l'enseignement supérieur. Le SNES-FSU dénonce ce choix, qui ne pourra que renforcer les inégalités sociales d'accès aux diplômes. L'individualisation des dossiers conduit inévitablement à la généralisation de la sélection à l'entrée de l'enseignement supérieur</p>	<p><b>Ajout fin :</b> Le SNES-FSU dénonce ce choix, qui ne pourrait que renforcer les inégalités sociales d'accès aux diplômes <b><u>et exige l'abandon du dispositif parcours sup et la loi ORE.</u></b></p>

<p>en en faisant porter la responsabilité à la lycéenne ou au lycéen. Pour le SNES-FSU la sélection à l'entrée de l'université n'est pas acceptable.</p>	
<p>2.2. La plate-forme Parcoursup d'affectation post-bac intègre l'individualisation des parcours sous la forme de « fiches avenir » qu'il faut dénoncer. L'avis sur la « capacité à réussir » posé par le chef d'établissement, suite au conseil de classe, constitue une autorisation à poursuivre des études ou pas. Or, les enseignants n'ont pas à censurer les projets d'études de leurs élèves de manière aussi prédictive, au regard d'attendus à géométrie variable. Tous les bacheliers doivent pouvoir poursuivre des études supérieures choisies. À ce titre, le projet de loi sur la réussite étudiante et le Plan étudiants entravent les poursuites d'études plutôt qu'ils ne les encouragent. Les bacheliers professionnels et technologiques en seront les premières victimes. L'État doit donner à l'enseignement supérieur les moyens d'accueillir convenablement les bacheliers, dont les vœux sont généralement raisonnables, dans la formation qu'ils demandent.</p>	<p><b><u>Le SNES dénonce la plate-forme Parcoursup d'affectation post-bac qui intègre l'individualisation des parcours sous la forme de « fiches avenir » qu'il faut dénoncer-refuser. L'évaluation par les équipes pédagogiques de « l'autonomie » ou de « l'engagement, esprit d'initiative (au lycée ou extra-scolaire) est inacceptable.</u></b> L'avis sur la « capacité à réussir » posé par la ou le chef-fe d'établissement, suite au conseil de classe, constitue une autorisation à poursuivre des études ou pas. Or, les enseignant-e-s n'ont pas à censurer les projets d'études de leurs élèves de manière aussi prédictive, au regard d'attendus à géométrie variable. Tous-tes les bacheliers-ères doivent pouvoir poursuivre des études supérieures choisies. À ce titre, le projet de loi sur la réussite étudiante et le Plan étudiants entravent les poursuites d'études plutôt qu'ils ne les encouragent. <b><u>L'élève qui n'aura pas fait les bons choix au sein du lycée, car non initié-e pour prendre la bonne cordée se coupera de nombreuses possibilités.</u></b> Les bacheliers-ères professionnel-les et technologiques en seront les premières victimes. <b><u>Parcoursup est donc un outil supplémentaire de tri socio-économique et de genre puisque les lycéennes face à des attendus élitistes, ont davantage tendance à s'autocensurer que les lycéens,</u></b> L'État doit donner à l'enseignement supérieur les moyens d'accueillir convenablement les bacheliers-ères, dont les vœux sont généralement raisonnables, dans la formation qu'ils demandent. <b><u>Le manque de places dans le supérieur et l'afflux d'élèves n'ont volontairement pas été anticipés. Il est scandaleux de vouloir faire croire qu'il est possible de fonctionner à moyens quasi constants. Pour préparer la réforme, le Ministère, relayé par les médias, a mené une campagne de communication reposant sur des fakes news. La plateforme APB a été sans fondement accusé de tous les maux et décrite comme si son principe même consistait à procéder à un tirage au sort. C'est un mensonge éhonté. En réalité, la plateforme procédait suivant deux principes :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b><u>prendre en compte d'abord le rang de priorité formulé par l'élève prendre en compte la proximité géographique de l'établissement par rapport au domicile de l'élève.</u></b></li> </ul> <p><b><u>Le tirage au sort n'était pratiqué qu'en dernier ressort, faute d'un nombre de places suffisantes dans l'enseignement supérieur, le véritable problème. Il n'a concerné que 3500 élèves environ en 2017, soit environ 0,5% de ceux ayant obtenu une place.</u></b></p> <p><b><u>Le fait que les vœux des élèves soient quasi bouclés cette année avant même le vote au CSE du décret relatif à parcoursup est scandaleux : les élèves se sont inscrit-es sans connaître les règles et n'ont pas pu être conseillé-es sur les procédures mais également sur leurs vœux puisque les conseils de classe se sont tenus plus tard que la fin de saisie des vœux. Les deux professeur-e-s principaux-ales soi disant disponibles pour aider les élèves ne leur sont d'aucune utilité surtout pour la dernière zone de vacances. Les règles de parcours sup mettent les élèves en difficulté pour</u></b></p>

	<p><b><u>formuler leur choix : délais trop courts ( réponse aux vœux, puis inscription après les avis favorables), le système des réponses en cascade problématiques dès qu'ils ont deux vœux. Le fait que les vœux ne sont pas classés ne permet pas de suivre les élèves, qui seront seuls lors de leurs choix. Tout concourt à disqualifier un certain nombre d'étudiants. Parmi eux, ceux qui ne seront pas accompagnés en seront les premières victimes. Cela aboutira à une autre forme de tri social. Le snes exige le retrait du projet de réforme du bac et de parcoursup. Le ministre a annoncé le lancement d'une concertation portant explicitement sur « les modalités de mise en œuvre du nouveau baccalauréat et des évolutions du lycée ». Quitter ces concertations pourra faire partie des moyens d'action que le SNES-FSU mettra en œuvre.</u></b></p>
<p>2.3. Le projet ministériel de réduire le baccalauréat à 4 épreuves terminales et au contrôle continu prend le risque d'en faire un diplôme local assis sur de la réputation du lycée qui le délivre. Le SNES-FSU rappelle son exigence d'épreuves nationales, terminales et anonymes.</p>	<p>2.3. <del>Le projet</del> L'affichage ministériel de réduire le baccalauréat à 4 5 épreuves terminales et au contrôle continu <del>prend le risque d'en</del> le transforme inévitablement <del>en faire</del> un diplôme local assis sur de la réputation du lycée qui le délivre. Le SNES-FSU rappelle son exigence d'épreuves nationales, terminales et anonymes <b><u>et le refus que toute forme de contrôle continu ou en cours d'année y soit intégrée.</u></b></p> <p><b><u>Le SNES-FSU s'oppose à l'organisation d'épreuves à partir de banques nationales qui favorisent la bachotage, empêchant l'apprentissage réel, progressif des élèves et constituent une entrave à la liberté pédagogique des enseignants et leur travail de concepteur.</u></b></p> <p><b><u>Certains pourraient vouloir se rassurer en se disant que la part des épreuves terminales reste importante par rapport au CCF et au contrôle continu (60/40). Mais ce serait une illusion. Car l'essentiel pour Blanquer est de faire acter qu'une part importante du bac se passe en CCF et en contrôle continu : une fois le principe imposé, il lui serait aisé d'augmenter encore la part du CCF et du contrôle continu.</u></b></p> <p><b><u>Un bac local remettrait progressivement en cause les programmes et les horaires nationaux par discipline, au profit d'arbitrages locaux toujours plus conflictuels, mettant des postes en situation d'insécurité permanente.</u></b></p> <p><b><u>Outre la valeur du bac qui dépendra des lycées, son aspect local à 40% aurait pour conséquence de :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><b><u>· mettre sous pression les élèves tout au long des deux années de première et terminale avec une trentaine d'épreuves certificatives pour le bac (l'équivalent de deux bac blancs par an + les 5 épreuves de bac Blanquer) ; les évaluations pour les conseils de classe et les épreuves certificatives de langues vivantes. Il n'est pas tolérable que les élèves soient en situation de bachotage permanent.</u></b></li> <li><b><u>· augmenter la charge de travail des professeur-es (organisation de ce baccalauréat, correction des copies tout en faisant cours, pressions renforcées sur les enseignant-es).</u></b></li> </ul>

	<p><u>· aboutir à un financement local du bac sur le budget de l'établissement (reprographie, papier ..)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>réduire fortement la liberté pédagogique des enseignants en les contraignant à suivre des progressions contraintes, à proposer des évaluations standardisés et à pousser les élèves au bachotage par la nécessité de les préparer à des épreuves de CCF identiques, passées à intervalles rapprochés</u></li> <li>- <u>créer des tensions permanentes avec les élèves, les familles et la hiérarchie sur l'évaluation, car chaque évaluation interviendrait pour le bac et car les CCF seraient notés par les enseignants de l'établissement</u></li> </ul> <p><u>La transformation du bac en diplôme local irait de pair avec la privatisation des évaluations en langues vivantes. Tout en prétendant faire des économies sur le bac, le Ministère se prépare à dépenser des sommes considérables d'argent public pour engraisser ces organismes privés. Le SNES y est totalement opposé.</u></p> <p><u>Il revendique, par ailleurs, la fin des ECA (Evaluation en Cours d'Apprentissage) en langues et le retour à des épreuves écrites et orales sur le modèle générique de celles existant en série L.</u></p>
<p>2.4. Pour le SNES-FSU, le baccalauréat doit constituer le seul pré-requis pour poursuivre des études. On ne saurait cependant se satisfaire de son organisation actuelle. Il doit être repensé dans le calendrier des épreuves, l'équilibre des coefficients et les modalités d'évaluation. Il s'agirait de revoir les épreuves et leur durée en fonction des contenus d'enseignement. Il serait souhaitable de pouvoir réduire le nombre d'épreuves terminales tout en maintenant le degré d'exigence en matière d'évaluation nationale. Faut-il par exemple introduire un tirage au sort ou des épreuves multidisciplinaires ? L'évaluation du champ disciplinaire caractérisant chaque série pourrait seule ouvrir droit à mention. La question de la compensation entre les moyennes des différents champs disciplinaires est posée.</p>	<p>2.4. Pour le SNES-FSU, le baccalauréat doit constituer le seul pré-requis pour poursuivre des études. On ne saurait cependant se satisfaire de son organisation actuelle. Il doit être repensé dans le calendrier des épreuves, l'équilibre des coefficients et les modalités d'évaluation. Il s'agirait de revoir les épreuves et leur durée en fonction des contenus d'enseignement. Il serait souhaitable de pouvoir réduire le nombre d'épreuves terminales tout en maintenant le degré d'exigence en matière d'évaluation nationale. <b><u>Faut-il par exemple introduire un tirage au sort ou des épreuves multidisciplinaires ? L'évaluation du champ disciplinaire caractérisant chaque série pourrait seule ouvrir droit à mention. La question de la compensation entre les moyennes des différents champs disciplinaires est posée.</u></b></p> <p><b><u>Le bac doit être certificatif d'un niveau dans toutes les disciplines enseignées, il n'est donc pas souhaitable de réduire le nombre d'épreuves soit dès le départ soit par le biais d'un tirage au sort. Il existe des coefficients qui pèsent dans le calcul des points nécessaires aux mentions, il est inutile de rajouter en plus des priorités ou exclusions de disciplines pour l'obtention des mentions. Nous sommes opposés aux épreuves multidisciplinaires "vraies", c'est-à-dire où il y aurait un autre sujet faisant appel à plusieurs matières, en revanche, nous pouvons accepter des épreuves</u></b></p>



	<p><b><u>avec des exercices séparés par disciplines. Ceci serait une porte d'entrée à des enseignements mal définis et à la polyvalence de certains enseignements.</u></b>  <b><u>Nous nous opposons à toute privatisation ou externalisation de la certification en langues vivantes.</u></b></p>
2.5. Les épreuves du groupe 2 fonctionnent mal. Comment pourrait-on les faire évoluer ?	<p><del>2.5. Les épreuves du groupe 2 fonctionnent mal. Comment pourrait-on les faire évoluer ?</del> <b><u>ne sauraient se réduire à un examen des dossiers scolaires. L'oral est une composante importante pour évaluer les connaissances de l'élève. Il doit être maintenu. Pour ce faire, le SNES-FSU préconise une pédagogie de l'oral pensée en amont et rendue possible dans les apprentissages par des cours en demi, voire quart-groupes sur toute l'année.</u></b></p>
2.6. Les mandats des congrès de Marseille et de Grenoble sur l'évaluation et le baccalauréat sont toujours d'actualité.	
<b>Fiche 3 : Bilan de la réforme du collège et de ses assouplissements</b>	
3.1. Nos constats généraux et demandes du congrès de Marseille (fiche 12) restent d'actualité.	
3.2. La réforme du collège a fait avancer le projet idéologique d'un bloc école-collège matérialisé par l'installation d'un cycle CM1-CM2-6ème avec des programmes de cycle 3 et 4 dépourvus de repères annuels. Les conseils école-collège et de cycle 3 sous la houlette d'IEN et de principaux ne permettent pas la liberté d'échanges. La réforme a mis en opposition et en concurrence AP, EPI et enseignements disciplinaires. Elle a renvoyé au local et appauvri une partie de l'offre éducative. Son assouplissement prétend rétablir des enseignements facultatifs, sans en assurer le financement. La concurrence entre les disciplines et les établissements en a été accentuée. La réforme a engendré une mise à mal de la liberté	<p>3.2. La réforme du collège a fait avancer le projet idéologique d'un bloc école-collège matérialisé par l'installation d'un cycle CM1-CM2-6ème avec des programmes de cycle 3 et 4 dépourvus de repères annuels. <b><u>C'est le projet de l'école du socle, celle qui n'a pas les mêmes aspirations pour l'ensemble des élèves. Un socle commun de connaissances de base et de compétences pour les uns, une culture élitiste pour les autres.</u></b>          Les conseils école-collège et de cycle 3 sous la houlette d'IEN et de principaux ne permettent pas la liberté d'échanges. <b><u>La réforme a mis en opposition et en concurrence AP, EPI, enseignements disciplinaires et dispositifs. En diminuant les horaires fléchés, la réforme renvoie la gestion de pénurie des moyens au niveau local par l'utilisation de la marge d'autonomie et appauvrit l'offre éducative.</u></b> Son assouplissement prétend rétablir des enseignements facultatifs, sans en assurer le financement. La concurrence entre les disciplines et les établissements en a été accentuée. <b><u>Les</u></b></p>

<p>pédagogique des enseignant-es, notamment via l'instrumentalisation des bilans de fin de cycle par certains chefs d'établissement et IPR.</p>	<p><b><u>établissements en éducation prioritaire n'ayant plus de moyens horaires supplémentaires pâtissent les premiers de cette concurrence.</u></b> La réforme a engendré une mise à mal de la liberté pédagogique des enseignant-es, notamment via l'instrumentalisation des bilans de fin de cycle par certain-es chef-fes d'établissement et IPR.</p>
<p>3.3. Le SNES-FSU demande que tous les enseignements facultatifs soient entièrement financés par les rectorats et soient inscrits dans des cartes académiques avec un cadrage national.</p>	
<p>3.4. Le LSUN doit être simplifié en supprimant les appréciations inutiles et les éléments de programme travaillés déjà présents dans le cahier de texte. Le SNES-FSU appelle à ne pas remplir les appréciations des EPI, AP et parcours quand un mouvement de résistance pédagogique collective le permet dans l'établissement.</p>	<p><b><u>3.4. Le LSUN doit être simplifié en supprimant les appréciations inutiles et les éléments de programme travaillés déjà présents dans le cahier de texte. Le LSUN perpétue la logique du LPC, et maintient la méthode de fichage individuel des compétences des individus et non de leur production. C'est également un moyen de pression hiérarchique supplémentaire, exercée sur les collègues dont les élèves n'auraient pas validé toutes les compétences dans le cadre du livret scolaire unique numérisé. Le SNES-FSU appelle à ne pas remplir les appréciations des EPI, AP et parcours quand un mouvement de résistance pédagogique collective le permet dans l'établissement. Le LSUN et les bilans de fin de cycle doivent être supprimés. Le SNES récuse toute notion de socle, qui induit que l'école n'a pas la même finalité pour tous-tes les élèves. C'est pourquoi il appelle à ne pas renseigner le LSUN, il produira un matériel dans ce sens et assistera tous les personnels qui seraient mis-es en difficulté dans l'application de cette consigne.</u></b></p>
<p>3.5. Le DNB doit évaluer toutes les disciplines enseignées au collège en tant que telles par le biais d'un contrôle continu ou d'épreuves terminales.</p>	<p><b><u>3.5. Le choix des disciplines évaluées dans les épreuves du DNB organise de fait une hiérarchie entre les disciplines.</u></b> Le DNB doit évaluer toutes les disciplines enseignées au collège en tant que telles par le biais <del>d'un contrôle continu ou</del> d'épreuves terminales, <b><u>nationales et anonymes. Même si l'importance du LSU a sensiblement diminué au sein du DNB, il doit être entièrement supprimé et laisser la place aux épreuves disciplinaires. L'épreuve orale n'est pas assez en lien avec les disciplines et leur pédagogie, elle est évaluée localement, ce qui rompt avec le cadrage national de cette épreuve. La pédagogie de l'oral doit être enseignée dans les disciplines et ainsi l'épreuve orale ne sera pas seulement un examen terminal évaluant des compétences de bienséance et de</u></b></p>

	<b><u>posture. Il doit s'agir au contraire d'une épreuve qui s'inscrive dans une logique d'émancipation par l'école.</u></b>
<b>Fiche 4 : Structure collège, lycées, formations supérieures</b>	
<b>Collège</b>	
<p>4.1. La mise en œuvre de la réforme a fragilisé le collège. Loin d'atteindre son objectif de réduction des inégalités scolaires, elle a surtout mis à mal les enseignements, dénaturé le métier notamment ce qui concerne l'évaluation, accru l'autonomie des établissements avec pour conséquence un renforcement des concurrences internes (disciplines et personnels) et externes mettant à mal le cadre national. Le collège est pourtant le maillon essentiel pour le prolongement de la scolarité jusqu'à 18 ans et une réelle démocratisation des savoirs. Le conforter dans ce rôle passe par une abrogation de la réforme du collège ainsi que par l'affirmation de sa place entre le primaire et le lycée. Il n'est pas un simple prolongement de la scolarité au primaire et la fin de la scolarité obligatoire comme l'entérine le projet d'un bloc école-collège. Il est la première étape de l'entrée dans les enseignements du second degré, structurés par les disciplines, qui permet la poursuite des études dans l'une des trois voies du lycée. Pour permettre la réussite de tous les élèves et leur appropriation d'une culture commune dans un contexte d'hétérogénéité toujours plus grande, il doit bénéficier de moyens lui permettant d'abaisser ses effectifs. Les mandats de Grenoble sont toujours pertinents.</p>	<p>4.1. La mise en œuvre de la réforme a fragilisé le collège. Loin d'atteindre son objectif de réduction des inégalités scolaires, elle a surtout mis à mal les enseignements, dénaturé le métier notamment ce qui concerne l'évaluation, accru l'autonomie des établissements avec pour conséquence un renforcement des concurrences internes (disciplines et personnels) et externes mettant à mal le cadre national. Le collège est pourtant le maillon essentiel pour le prolongement de la scolarité jusqu'à 18 ans et une réelle démocratisation des savoirs. Le conforter dans ce rôle passe par une abrogation de la réforme du collège ainsi que par l'affirmation de sa place entre le primaire et le lycée. Il n'est pas un simple prolongement de la scolarité au primaire et la fin de la scolarité obligatoire comme l'entérine le projet d'un bloc école-collège. Il est la première étape de l'entrée dans les enseignements du second degré, structurés par les disciplines, qui permet la poursuite des études dans l'une des trois voies du lycée. Pour permettre la réussite de tous-tes les élèves et leur appropriation d'une culture commune dans un contexte d'hétérogénéité toujours plus grande, il doit bénéficier de moyens lui permettant d'abaisser ses effectifs. <b><u>Ceci est impératif afin de respecter l'inscription des élèves à besoins éducatifs particuliers en classes banales et la prise en compte de ces élèves dans l'effectif total pour les établissements accueillant des élèves ULIS, UPE2A et UPE2A-NSA.</u></b> Les mandats de Grenoble sont toujours pertinents.</p>
<p>4.2. Le SNES-FSU demande la fin des expérimentations des échanges de services entre primaire et secondaire. Une liaison CM2-Sixième de qualité nécessite une forme de coordination hors présence de la hiérarchie.</p>	
<p>4.3. La Circulaire de 2015 suite aux modifications apportées par le SNES-FSU pérennise les SEGPA en tant que structure. Si la réforme</p>	<p>Ajout fin : <b><u>Il est déplorable, à ce titre, que les heures dans les dispositifs baissent cette année encore dans</u></b></p>

<p>du collège et son assouplissement s'est appliquée aux SEGPA, une grille horaire a été enfin établie. Cependant, il est inacceptable que certaines académies en dévoient l'application en imposant le modèle du tout inclusif. L'absence de structures médico-sociales adaptées (hôpital de jour, ITEP, IMPRO) amène à faire glisser progressivement les publics de jeunes souffrant de handicaps lourds vers les ULIS et des ULIS vers les SEGPA. Si l'inclusion est un objectif à atteindre, elle doit être pensée sur le long terme en utilisant toute la palette des structures possibles et adaptées en fonction de l'évolution de l'adolescent-e.</p>	<p><b><u>certaines académies, ce qui continue de mettre à mal le travail des enseignant-es spécialisé-es et ne permet en aucune manière une inclusion dans de bonnes conditions, générant au contraire beaucoup de souffrance pour ces élèves.</u></b></p>
	<p>Déplacement ici d'un paragraphe sur le dispositif « Devoirs faits »  <b><u>12.2. (déplacé ici) Pour le SNES-FSU, l'aide au travail personnel doit être valorisée dans des espaces et des temps dédiés, et le rôle des CPE et des assistants d'éducation se doit d'être précisé en articulation avec les équipes enseignantes. La question de l'encadrement du dispositif "Devoirs faits" reste posée ouvre la vanne de nombreuses dérives.</u></b> Si, au regard des textes, les CPE sont associés à sa mise en œuvre « dans le cadre de leurs missions », cela ne peut se faire que sur la base du volontariat, sans injonction de la part des chefs d'établissement. L'investissement des CPE <b><u>ou des professeur-es documentalistes, s'il a lieu, doit être reconnu dans leur temps de travail. est une difficulté réelle.</u></b> L'utilisation des AED au détriment d'autres tâches, ou le bénévolat, ne peuvent être des modes de fonctionnement. Ce dispositif doit être l'occasion de réaffirmer la nécessité d'un temps de concertation au sein des équipes pluridisciplinaires et de formation des intervenants. Des interventions extérieures dans ce cadre peuvent fragmenter l'action pédagogique, et nier l'expertise des personnels. <b><u>L'externalisation de l'aide aux devoirs telle qu'elle est prévue dans le dispositif « devoirs faits » conduit à une dévalorisation du métier d'enseignant-e, avec un effet très limité sur le traitement des difficultés des élèves. Pour le SNES-FSU, l'aide au travail personnel doit être prise en charge dans la classe, pour tirer pleinement profit de l'hétérogénéité des élèves. Il s'agit notamment de baisser les effectifs par classe, d'augmenter les horaires disciplinaires en y intégrant cette aide, et de permettre les dédoublements pour diversifier les pratiques pédagogiques.</u></b> Les dotations globales des établissements scolaires doivent donc être abondées en conséquence. Le SNES FSU refuse et dénonce toute substitution des missions des enseignant-es, des CPE et des AED à d'autres personnels ou intervenant-es extérieur-es (associations, volontaires du service civique, etc.)</p>
	<p>Ajout d'un paragraphe  <b><u>Le SNES-FSU revendique pour tous-tes les élèves en âge du collège le droit à 26h de scolarité au collège et 32h en lycée et le droit de suivre toutes les disciplines d'enseignement. Or, la baisse des heures allouées aux dispositifs et l'inclusion instrumentalisée et forcée des élèves ne le permet plus.</u></b></p>

	<p><b><u>pour les élèves d’UPE2A et UPE2A-NSA. La circulaire de 2012 ne prévoit en aucune manière une diminution d’heures dans ces dispositifs, c’est bel et bien un parti pris budgétaire que de le faire. C’est une négation des savoir-faire des équipes pédagogiques intervenant sur ces dispositifs et une négation des parcours adaptés et individualisés que l’on préconise pour ces élèves allophones. D’autre part, la circulaire de 2012 préconise une inscription de ces élèves dans les classes banales, condition sine qua non d’une inclusion choisie, ce qui n’est pas possible dans certaines académies en ce contexte de hausse des effectifs en classes banales. Il est déplorable que les élèves allophones ne soient pas comptabilisés dans les effectifs totaux des établissements (double-inscription), alors même que l’on supprime des heures dans ces dispositifs et que l’on pousse les enseignant-es à la concurrence avec les classes banales pour pérenniser leurs enseignements et leurs projets. Le SNES-FSU garde comme objectif l’inclusion mais réfléchit sur le long terme et individualisée en cohérence avec le niveau acquis en langue française des élèves, la fragilité des parcours de certain-e-s élèves allophones, le choix de poursuite d’études pour les élèves de 15 ans et plus. Pour toutes ces raisons, le SNES-FSU demande la réécriture de la circulaire de 2012 qui est inapplicable en l’état et crée davantage d’exclusion que d’inclusion, que ce dispositif redevienne une classe, et que les professeur-es référent-es soient rémunéré-es à la hauteur d’une prime de professeur-e principal-e de 3ème.</u></b></p>
<p><b>Lycée</b></p>	
<p>4.4. Notre mandat de lycée diversifié, en trois voies et séries, reste d’actualité. Il est percuté par l’accentuation des déséquilibres entre ces voies et séries et les inégalités sociales qu’il cristallise. Il est donc urgent de revoir le sens et les apports des séries en permettant une spécialisation qui laisse ouvertes les possibilités de choix pour la poursuite d’études dans le supérieur.</p>	<p>ajout à la fin :</p> <p><b><u>Le SNES exige le retour des lycées dans l’éducation prioritaire, dans une carte qui doit être étendue pour correspondre aux critères actuels relevant de l’éducation prioritaire, mais aussi aux besoins réels des établissements, en tenant compte de l’expertise du terrain.</u></b></p>
<p>4.5. La réflexion pourrait porter sur l’organisation du lycée en proposant :</p>	<p><b><u>4.5. Concernant la réforme du lycée :</u></b>  <b><u>L’offre en termes de « spécialité » se poserait à l’échelle des établissements.</u></b>  <b><u>Une mutualisation des moyens sur un bassin de lycées serait à prévoir et obligerait des élèves à changer soit de lycée soit de choix de « spécialité » si celle qu’il ou elle souhaitait ne serait pas proposée dans son établissement, alors que ce choix déterminerait le tri dans l’entrée des formations post bac.</u></b>  <b><u>Le tronc commun dans les différentes premières et terminales (différences entre voie générale/voie technologique) poserait de multiples problèmes :</u></b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>en terme de programme unique pour tous</u></li> <li>- <u>en terme d'effectif rentabilisés au maximum</u></li> <li>- <u>de maintien du groupe classe</u></li> <li>- <u>en terme d'orientation parcours sup</u></li> </ul> <p><u>Le SNES doit demander que les dédoublements soient déterminés nationalement et ne dépendent pas d'une enveloppe redistribuée dans le cadre de l'autonomie de l'établissement. Les classes entières de lycée doivent être limitées à 30 élèves pour les lycées non classés.</u></p> <p><u>L'introduction de nouvelles disciplines aux contours flous et pouvant être enseignées par des collègues de différentes matières (comme les « humanités scientifiques et numériques », « humanités littérature philosophie », « écologie, agronomie, territoire », etc.) aurait pour conséquence de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>créer des conflits entre disciplines pour l'obtention des heures correspondantes</u></li> <li>- <u>fragiliser beaucoup de postes, mettant à chaque fois des enseignants sur un siège éjectable</u></li> <li>- <u>forcer les enseignements à se transformer en VRP de leur propre discipline pour attirer des élèves dans les enseignements de spécialité, dont dépendrait le maintien de leurs postes</u></li> </ul> <p><u>La mise en place d'un horaire annuel de 54h dédié à l'orientation dès la Seconde aurait pour conséquence de :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <u>faire faire le travail des Psy-EN par les enseignant.e.s, dont ce n'est pas le métier</u></li> <li>- <u>placer un nouveau jalon pour imposer, tôt ou tard, l'annualisation du temps de travail au prétexte d'emplois du temps devenu ingérables avec un temps d'enseignement devant les élèves défini de façon hebdomadaire</u></li> <li>- <u>réduire les horaires consacrés aux disciplines</u></li> </ul>
<p>4.6. Un allongement du cycle terminal d'une année supplémentaire est-il envisageable ? Aujourd'hui, l'âge moyen au baccalauréat est inférieur à 18 ans. Dans une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans et dans la perspective de mieux préparer les élèves à la poursuite</p>	<p><b>4.6. Un allongement du cycle terminal d'une année supplémentaire est-il envisageable ?</b> <b>Aujourd'hui, l'âge moyen au baccalauréat est inférieur à 18 ans. Dans une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans et dans la perspective de mieux préparer les élèves à la poursuite d'études ou à l'insertion professionnelle, les trois années de lycée sont parfois insuffisantes. Une quatrième année</b></p>

<p>d'études ou à l'insertion professionnelle, les trois années de lycée sont parfois insuffisantes. Une quatrième année de lycée pourrait permettre de travailler la liaison entre le second degré et le Supérieur, tout en étalant davantage les épreuves du baccalauréat sur deux années.</p>	<p><del>de lycée pourrait permettre de travailler la liaison entre le second degré et le Supérieur, tout en étalant davantage les épreuves du baccalauréat sur deux années.</del> <b><u>L'allongement du cycle terminal d'une année n'est pas souhaitable. En revanche si des moyens en plus étaient disponibles pour le lycée, il serait préférable de les utiliser pour réduire le nombre d'élèves par classe et faire des dédoublements car des élèves mieux encadré-es réussissent mieux et perdent moins de temps.</u></b></p>
<p>4.7. Ainsi la spécialisation progressive de la formation serait rendue opérationnelle en faisant de la classe de Seconde le pivot de l'enseignement secondaire. À ce titre, l'existence du pallier d'orientation en fin de Troisième doit être questionné.</p>	<p><del>4.7. Ainsi la spécialisation progressive de la formation serait rendue opérationnelle en faisant de la classe de Seconde le pivot de l'enseignement secondaire. À ce titre, l'existence du palier d'orientation en fin de Troisième doit être questionné.</del></p>
<p>4.8. Chaque série doit être identifiée par des champs disciplinaires progressivement marqués (disciplines de spécialité) afin de redonner au baccalauréat du sens et de la lisibilité dans la perspective de la poursuite d'études.</p>	<p><b><u>4.8. Chaque série doit être identifiée par des champs disciplinaires progressivement marqués (disciplines de spécialité) afin de redonner au baccalauréat du sens et de la lisibilité dans la perspective de la poursuite d'études.</u></b></p>
<p>4.9. Des options (disciplines complémentaires), partagées par toutes les séries, pourraient constituer la clé de voûte de cette nouvelle organisation afin de permettre d'élargir le champ d'une culture commune à tous et d'ouvrir les possibilités d'orientation post-bac (par exemple, séries de la voie technologique et options arts ou langues, séries de la voie générales avec options technologiques). Ainsi conçues, les options devraient être les gages d'une offre large et diversifiée de formations dans tous les lycées et pour tous les lycéens. Elles créent le lien entre tous les lycéens, colorent différemment la série choisie et diversifient les apprentissages.</p>	<p><del>4.9. Des options (disciplines complémentaires), partagées par toutes les séries, pourraient constituer la clé de voûte de cette nouvelle organisation afin de permettre d'élargir le champ d'une culture commune à tous et d'ouvrir les possibilités d'orientation post-bac (par exemple, séries de la voie technologique et options arts ou langues, séries de la voie générales avec options technologiques). Ainsi conçues, les options devraient être les gages d'une offre large et diversifiée de formations dans tous les lycées et pour tous les lycéens. Elles créent le lien entre tous les lycéens, colorent différemment la série choisie et diversifient les apprentissages.</del> <b><u>L'accès à toutes les options doit être concrètement possible au sein de tous les lycées et pour toutes les élèves de toutes les séries . Ces options doivent être financées.</u></b></p>
<p>4.10. La voie technologique doit être restructurée en profondeur. Les séries devraient être reconstruites autour de champs technologiques pertinents en regard des évolutions des activités économiques, de</p>	<p><b><u>4.10. La voie technologique doit être restructurée en profondeur. Les séries devraient être reconstruites</u></b> repensées autour de champs technologiques pertinents en regard des évolutions des activités économiques, de disciplines supports aidant à la conceptualisation des savoirs technologiques et</p>

<p>disciplines supports aidant à la conceptualisation des savoirs technologiques et de disciplines complémentaires permettant l'accès à une culture commune partagée. À titre d'exemple, la série « sciences de gestion » devrait comporter les spécialités de Gestion des ressources humaines, Gestion comptable, Communication, Gestion des systèmes d'information. Les disciplines générales (de support ou complémentaires) seraient construites en relation avec ces spécialités et/ou concourraient à l'appréhension de la culture commune. Les activités de projet seraient privilégiées pour les disciplines technologiques en traitant de l'ensemble des étapes, de la définition du besoin à la réalisation. Les épreuves du baccalauréat reprendraient cette structure tri-polaire en s'appuyant sur l'évaluation des projets pour les disciplines technologiques, ponctuellement, en fin de formation.</p>	<p>de disciplines complémentaires permettant l'accès à une culture commune partagée. À titre d'exemple, la série « sciences de gestion » devrait comporter les spécialités de Gestion des ressources humaines, Gestion comptable, Communication, Gestion des systèmes d'information. Les disciplines générales (de support ou complémentaires) seraient construites en relation avec ces spécialités et/ou concourraient à l'appréhension de la culture commune. Les activités de projet seraient privilégiées pour les disciplines technologiques en traitant de l'ensemble des étapes, de la définition du besoin à la réalisation. Les épreuves du baccalauréat reprendraient cette structure tri-polaire en s'appuyant sur l'évaluation des projets pour les disciplines technologiques, ponctuellement, en fin de formation.</p> <p><b><u>La voie technologique doit être réhabilitée en profondeur et avant tout intégrer des dédoublements cadrés nationalement dans toutes les disciplines (la réforme Blanquer laissant, en la matière, intactes les régressions instaurées par la réforme Châtel). Les effectifs doivent également être allégés, que ce soit en classe entière ou lors des TP/TD réintroduits nationalement, permettant le travail en groupe et l'accompagnement efficace des élèves. Les séries doivent être structurées autour de spécialités technologiques identifiées et diversifiées, et complétées par des enseignements technologiques (éco-droit, management, STSS, biologie et physiologie pathologie humaine, SIN, AC, EE...) aidant à la conceptualisation des savoirs. Les disciplines générales doivent permettre l'accès de nos élèves à une culture commune partagée. De plus, les enseignements facultatifs proposés en voie générale doivent également l'être en voie technologique (exemple LV3 ou langues anciennes). Les épreuves du bac doivent reposer sur des épreuves terminales ponctuelles écrites, tant pour les enseignements technologiques complémentaires que pour les enseignements de spécialité.</u></b></p>
<p><b>Classes préparatoires aux grandes écoles</b></p>	
<p>4.11. Les mandats concernant l'ouverture sociale et la diversification de l'offre en CPGE votés aux Congrès précédents sont toujours d'actualité.</p>	<p>Ajout : <b><u>Le SNES-FSU constate que les CPGE sont une des causes de l'absence de mixité au sein de l'université. Il doit s'interroger sur la place des CPGE dans le supérieur.</u></b></p>
<p>4.12. Grâce à un fort taux de poursuite d'études et d'intégration dans les Grandes Écoles et une bonne insertion professionnelle après cinq ans d'études supérieures (2+3), les CPGE attirent de plus en plus de bacheliers. Par ailleurs, l'Université ne peut à elle seule absorber les 40 000 bacheliers-ères supplémentaires par an. La hausse importante</p>	<p>4.12. Grâce à un fort taux de poursuite d'études et d'intégration dans les Grandes Écoles et une bonne insertion professionnelle après cinq ans d'études supérieures (2+3), les CPGE attirent de plus en plus de bacheliers. Par ailleurs, l'Université ne peut à elle seule absorber les 40 000 bacheliers supplémentaires par an. <del>La hausse importante du nombre de bacheliers depuis quelques années, qui devrait se poursuivre, impose d'initier un nouveau cycle d'ouvertures de classes comme cela s'est produit à la</del></p>



<p>du nombre de bacheliers-ères depuis quelques années, qui devrait se poursuivre, impose d’initier un nouveau cycle d’ouvertures de classes comme cela s’est produit à la fin des années 80 début des années 90. C’est une bonne centaine de CPGE de toutes les filières qu’il faut ouvrir à l’horizon 2025.</p>	<p><del>fin des années 80 début des années 90. C’est une bonne centaine de CPGE de toutes les filières qu’il faut ouvrir à l’horizon 2025.</del></p>
<p>4.13. Le taux de poursuite des bacheliers-ères généraux en CPGE ne doit pas descendre sous les 13 % et tendre vers les 3 % pour les bacheliers-ères technologiques, faute de quoi la sélection sera de plus en plus dure ce qui mettra à mal la relative démocratisation qui s’est amorcée ces dernières années. Le doublement des classes préparatoires destinées aux bacheliers-ères professionnelles, en passant de 4 à 8 classes sur tout le territoire, étofferait la diversification des débouchés pour ces bacheliers-ères.</p>	
<p>4.14. L’Île-de-France concentre encore un tiers des étudiants de CPGE et dans la seule ville de Paris un-e étudiant-e sur cinq. La création de nouvelles classes pourrait être l’occasion d’un rééquilibrage territorial avec l’ouverture de classes préparatoires de proximité.</p>	<p>4.14. L’Île-de-France concentre encore un tiers des étudiants de CPGE et dans la seule ville de Paris un étudiant sur cinq. <b><u>Il faut différencier les CPGE dans nos analyses car elles présentent une grande diversité (effectifs, niveau de sélection, classes préparatoires post filière technologique).</u></b> La création de nouvelles classes pourrait être l’occasion d’un rééquilibrage territorial avec l’ouverture de classes préparatoires de proximité.</p>
<p>4.15. En filière économique et commerciale, au-delà de l’intérêt que peut revêtir une expérience en milieu professionnel pour un-e étudiant-e de cette filière, en faire une activité obligatoire sur temps scolaire, sans cadrage national pose problème. La mise en place de stages ne doit pas se faire sans acceptation préalable des équipes pédagogiques et sans consultation des représentants des personnels au CA.</p>	
<p><b>Brevets de techniciens supérieurs</b></p>	
<p>4.16. Les BTS doivent demeurer des formations supérieures permettant l’acquisition d’un niveau de qualification reconnu de technicien-nes. Ces formations doivent également permettre à toutes les jeunes qui le souhaitent de poursuivre leurs études dans des</p>	

<p>parcours diversifiés : universitaires ou grandes écoles. Chaque spécialité de BTS doit donc comporter des enseignements professionnels de haut niveau, avec mise en œuvre de pratiques professionnelles, des enseignements scientifiques et techniques et des enseignements généraux ouvrant aux poursuites d'études.</p>	
<p>4.17. L'accès en BTS doit être ouvert à l'ensemble des <b>bacheliers-ères</b> (généraux, technologiques et professionnels). Selon le bac d'origine des <b>étudiant-es</b>, les premières années de formation peuvent, dans le respect des référentiels, proposer des adaptations allant jusqu'à une année propédeutique pour ceux dont les compétences seraient trop éloignées de celles nécessaires à une réussite dans la spécialité envisagée.</p>	
<p><b>Fiche 5 : L'apprentissage, les Régions et les entreprises</b></p>	
<p>5.1. Le développement de l'apprentissage est de nouveau un des axes forts du nouveau gouvernement. Il faut réinterroger la volonté gouvernementale de confier la responsabilité de l'apprentissage aux branches professionnelles.</p>	<p>5.1. <del>Le développement de l'apprentissage est de nouveau un des axes forts du nouveau gouvernement. Il faut réinterroger la volonté gouvernementale de confier la responsabilité de l'apprentissage aux branches professionnelles.</del> <b><u>L'apprentissage ne peut se concevoir avant le baccalauréat. Il doit se faire sous contrôle public sans mainmise du patronat, et avec les moyens nécessaires alloués aux collectivités territoriales pour y faire face. Il ne doit pas donner lieu à une auto-promotion des branches professionnelles.</u></b></p>
<p>5.2. En pré-bac, l'apprentissage n'est nullement un parcours de réussite pour les élèves en difficulté et reste très discriminant socialement. Rien ne leur garantit l'accès à une qualification au terme de leur formation, pas même l'obtention du niveau V. Le taux d'échec y est élevé, notamment en raison des ruptures de contrats et les entreprises se désinvestissent de ces niveaux de formation. Maintenir coûte que coûte ces formations en apprentissage reviendrait à augmenter encore les aides financières aux entreprises</p>	

pour un résultat sujet à caution.	
<p>5.3. En post-bac, compte tenu de la volonté du gouvernement et des Régions de développer de l'apprentissage, les collègues en lycée peuvent être sollicités pour assurer des cours auprès d'apprentis, voire d'intégrer des apprentis dans leurs classes, à l'invitation du CFA ou du GRETA du bassin. Ils ou elles sont alors généralement rémunérés en vacances pour des heures supplémentaires qui apparaissent sur un bulletin de paie édité par le CFA ou le GRETA.</p>	
<p>5.4. Le SNES-FSU rappelle que l'apprentissage, y compris au niveau bac+2, coûte globalement plus cher à la nation que les formations sous statut d'étudiant-e. Il reste discriminant. Les taux de réussite aux examens y sont inférieurs, et les taux d'insertion professionnelle y restent du même ordre que ceux des scolaires. Toute politique qui jouerait les formations sous statut d'apprenti-e contre celles sous statut scolaire entraînerait une régression de la qualité et de l'offre de formation proposée aux jeunes.</p>	
<p>5.5. Néanmoins, en l'absence de bourse d'études universelle, certaines jeunes adultes ont besoin d'un contrat d'apprentissage pour pouvoir poursuivre leurs études. Pour le SNES-FSU, ces formations ne viennent pas en concurrence avec les formations sous statut scolaire. Lorsqu'elles sont implantées dans les lycées, les équipes enseignantes doivent garder le contrôle total des formations, notamment en termes organisationnels. Ces certifications doivent être gérées par le rectorat. Le SNES-FSU revendique que ces enseignements soient financés en heures gagées par le rectorat, intégrées dans le service des enseignants.</p>	
<p>5.6. Les entreprises dans l'École Par le truchement d'associations inspirées par des branches professionnelles, comme par exemple l'association « Entreprendre pour apprendre », on voit fleurir dans les collèges et les lycées des</p>	<p>5.6. Les entreprises dans l'École Par le truchement d'associations inspirées par des branches professionnelles, comme par exemple l'association « Entreprendre pour apprendre », on voit fleurir dans les collèges et les lycées des projets visant à inculquer « l'esprit d'entreprendre » aux jeunes enfants. Il s'agit généralement de dispositifs clés</p>

<p>projets visant à inculquer « l'esprit d'entreprendre » aux jeunes enfants. Il s'agit généralement de dispositifs clés en main proposés aux enseignants, pour donner une « réalité » au parcours avenir, avec le concours de responsables de l'association. Outre le fait que ces prestations sont facturées, après accord du conseil d'administration, à l'établissement scolaire, le SNES-FSU met en garde sur les effets néfastes de ces stratégies d'entrisme des organisations patronales dans l'École. Il exige que, dans tous les cas, les équipes enseignantes et les Psy-EN gardent la maîtrise de ce qui est proposé aux jeunes dans ce cadre.</p>	<p>en main proposés aux enseignant-es, pour donner une « réalité » au parcours avenir, avec le concours de responsables de l'association. Outre le fait que ces prestations sont facturées, après accord du conseil d'administration, à l'établissement scolaire, le SNES-FSU <del>met en garde sur</del> <b>refuse</b> les effets néfastes de ces stratégies d'entrisme des organisations patronales dans l'École. Il exige que, dans tous les cas, les équipes enseignantes et les Psy-EN gardent la maîtrise de ce qui est proposé aux jeunes dans ce cadre.</p> <p><b><u>Il ne faut pas se contenter d'une mise en garde mais refuser que de telles associations puissent être présentes dans les établissements .</u></b></p>
<p></p>	<p></p>
<p><b>Fiche 6 : Contenus, programmes, pratiques</b></p>	<p></p>
<p>6.1. Sous couvert « d'innovation », certaines pratiques, méthodes ou organisations de classe sont parfois imposées aux enseignants : îlots, classe inversée, utilisation du numérique, enseignement « par compétences », travail en groupes, pédagogie de projet, etc. Or, les pratiques pédagogiques ne sont pas neutres. Permettent-elles aux enseignants de mieux enseigner et aux élèves de mieux apprendre ? Et si oui dans quel contexte et avec quelles implications ? Le SNES-FSU demande que les bilans des travaux scientifiques soient mis à disposition des enseignants et que la formation initiale et continue puisse s'en nourrir afin de permettre aux enseignants de faire des choix éclairés.</p>	<p>6.1. Sous couvert « d'innovation », certaines pratiques, méthodes ou organisations de classe <b>ou d'établissement</b> sont parfois imposées aux enseignant-es : îlots, classe inversée, utilisation du numérique, enseignement « par compétences », travail en groupes, pédagogie de projet, etc. Or, les pratiques pédagogiques ne sont pas neutres <b>et doivent permettre</b> Permettent-elles aux enseignants de mieux enseigner et aux élèves de mieux apprendre ? <del>Et si oui dans quel contexte et avec quelles implications ?</del> <b>Le SNES-FSU refusera toute expérimentation qui impose la polyvalence des missions et le non-respect des horaires statutaires quel que soit le contexte.</b> Le SNES-FSU demande que les bilans des travaux scientifiques soient mis à disposition des enseignant-es et que la formation initiale et continue puisse s'en nourrir afin de permettre aux enseignant-es de faire des choix éclairés. <b>Le SNES réaffirme le principe de la liberté pédagogique des enseignant-es.</b></p>
<p>6.2. Bilan des programmes du collège. Les horaires disciplinaires doivent être définis nationalement et comprendre des temps en classe entière et en groupes à effectif réduit dans toutes les disciplines. Des horaires disciplinaires augmentés doivent intégrer des options obligatoires au choix pour les élèves et l'aide aux devoirs. Ils doivent permettre aux enseignant-es de mettre en place des formes d'aide au sein de la classe, de travailler des objets d'études disciplinaires et construire de l'interdisciplinarité. Les programmes les plus</p>	<p>6.2 (modification fin) <del>Le SNES-FSU continuera à porter ses propositions, notamment en matière d'information-documentation.</del> <b><u>Le SNES-FSU continuera à porter ses propositions afin d'obtenir un curriculum en information-documentation défini nationalement pour la mise en œuvre d'un enseignement autour de l'éducation aux médias et à l'information de la 6ème à la terminale assuré par les professeur-es documentalistes sur un horaire dédié, chaque heure d'enseignement étant décomptée pour deux heures de service conformément à la circulaire de mission des professeur-es documentalistes de.</u></b></p>

problématiques doivent être réécrits. Il est nécessaire que l'institution élabore un bilan de l'approche curriculaire des programmes mis en place à la rentrée 2016. Pour le SNES-FSU, tous les programmes doivent avoir des repères annuels. Leur mise en place doit être accompagnée pour ne pas déstabiliser les équipes. Le SNES-FSU continuera à porter ses propositions, notamment en matière d'information-documentation.

**mars 2017.**

**Le SNES-FSU reste également vigilant quant aux pressions exercées par certain-es chef-fes d'établissement via la politique documentaire présentée au CA.**

**Le SNES-FSU revendique une généralisation des pratiques et les contenus luttant contre les stéréotypes de genre. Leur présence dans certains manuels scolaires doit être combattue. Le SNES-FSU encourage au contraire l'utilisation des manuels ou le développement de la formation, sensibilisant les enseignants à leurs pratiques de classe qui pourraient favoriser la reproduction de ces mêmes stéréotypes producteurs d'inégalités.**

6.3. À l'heure où le gouvernement entend instaurer, du collège au lycée, un nouveau parcours citoyen, le SNES-FSU demande une évaluation de la mise en œuvre du parcours citoyen actuel. Sa conception est loin de produire du sens pour les collégiens. Le SNES-FSU revendique la nécessité d'inscrire les jeunes dans des actions collectives et d'en donner les moyens aux établissements. La reconnaissance de l'engagement, sous des formes qui restent à penser, ne doit pas passer par une validation scolaire obligatoire, a fortiori pour des engagements hors l'école. En cherchant à dépasser les biais sociaux qui le freinent, les EPLE ont un rôle à jouer pour faciliter l'accès de tous-tes les jeunes à différentes formes d'engagement, respectant sincérité et liberté civique.

~~6.3 6.3. À l'heure où le gouvernement entend instaurer, du collège au lycée, un nouveau parcours citoyen, le SNES-FSU demande une évaluation de la mise en œuvre du parcours citoyen actuel. Sa conception est loin de produire du sens pour les collégiens. Le SNES-FSU revendique la nécessité d'inscrire les jeunes dans des actions collectives et d'en donner les moyens aux établissements. La reconnaissance de l'engagement, sous des formes qui restent à penser, ne doit pas passer par une validation scolaire obligatoire, a fortiori pour des engagements hors l'école. En cherchant à dépasser les biais sociaux qui le freinent, les EPLE ont un rôle à jouer pour faciliter l'accès de tous les jeunes à différentes formes d'engagement, respectant sincérité et liberté civique.~~  
**Le parcours citoyen prescrit une idée caricaturale et moralisatrice de la citoyenneté, donne l'impression d'un catéchisme républicain. Il a des visées comportementales et normatives, au détriment des savoirs et de la réflexion. Il est à l'opposé des finalités émancipatrices de l'enseignement. Les contenus disciplinaires doivent permettre l'émancipation de la jeunesse en nourrissant la réflexion sur la société. Les parcours dans leur ensemble doivent être abrogés car ils sont des outils d'individualisation de la formation. Les actions de prévention et d'éducation à l'égalité, à la sexualité et à l'environnement doivent être maintenues et financées. Les questions d'éducation à la Défense donnent lieu à une instrumentalisation des disciplines et des élèves et cherchent à valoriser les interventions militaires de la France à l'étranger, semblant faire abstraction de leur dimension politique et de leur caractère partisan. Le sujet d'EMC du DNB 2017 en est un exemple affligeant.**  
**L'école n'est pas là pour récompenser l'engagement. Celui-ci doit rester personnel et l'école n'a pas à laisser penser que des actions de charité correspondent à de la solidarité. Ainsi les actions au sein de l'école n'ont pas vocation à financer des œuvres sociales et humanitaires privées. La démocratie au sein de l'école doit être en revanche réfléchie pour permettre aux élèves une réelle émancipation et l'élaboration de revendications matérielles et morales.**

<p>6.4. Programmes du lycée. Si les programmes du lycée sont mis en chantier, il est indispensable que l'articulation Troisième-Secondaire soit pensée, tout comme celle entre la Terminale et l'enseignement supérieur. Les programmes disciplinaires ne doivent pas être conçus comme des modules indépendants les uns des autres, mais en cohérence les uns avec les autres au sein de chaque série.</p>	<p>6.4. Programmes du lycée. Si les programmes du lycée sont mis en chantier, il est indispensable que l'articulation Troisième-Secondaire soit pensée, <del>tout comme celle entre la Terminale et l'enseignement supérieur</del>. Les programmes disciplinaires ne doivent pas être conçus comme des modules indépendants les uns des autres, mais en cohérence les uns avec les autres au sein de chaque série. <b><u>L'articulation des programmes terminale/supérieur est impossible. Il faut sortir d'une logique de continuum bac -3 / bac +3.</u></b> <b><u>Le SNES s'inquiète de voir dans le projet de nouveau bac des propositions de disciplines nouvelles, hybrides et transversales dont l'élaboration ne repose pas sur des programmes réfléchis et construits à partir des travaux de recherche universitaire, ni assimilés par les collègues qui en auront la charge.</u></b></p>
<p>6.5. Nos mandats de Marseille (Fiche 7) et Grenoble (Fiche 8) sur l'évaluation des élèves restent valides. Les différentes finalités de l'évaluation doivent être clarifiées : outil au service de la formation des élèves au quotidien qui doit être compréhensible par les élèves et les parents ; outil de certification permettant notamment l'obtention d'un diplôme... Les résultats des élèves ne doivent pas être instrumentalisés pour permettre à l'institution de juger de la performance du système, de comparer professeur-es et établissements. Les évaluations comportementales des élèves doivent être abandonnées dans les procédures d'orientation et d'affectation. Au collège, le socle n'a pas à être évalué en tant que tel en fin de cycle : les programmes étant construits à partir du socle, c'est l'évaluation disciplinaire qui, de fait, doit valoir évaluation du socle. La liberté pédagogique des enseignant-es concernant les modalités d'évaluation en classe doit être respectée et les applications utilisées garantir cette liberté au lieu d'être parfois un outil pour imposer une évaluation non chiffrée.</p>	

<b>Fiche 7 : Numérique</b>	
<p>7.1 Les données des élèves et des personnels (travaux scolaires et extra-scolaires) deviennent un enjeu majeur en terme économique (commercialisation par exemple). Le SNES-FSU demande la mise en place d'un cadre légal qui assure la protection des données scolaires et précise les traitements qui peuvent être réalisés à partir de celles-ci (dans le cadre de l'Éducation nationale). Un débat public sur la protection des données personnelles y compris scolaires doit être mené dans le cadre de la nouvelle Loi informatique et liberté.</p>	
<p>7.2. Le SNES-FSU continue à dénoncer les accords passés par l'Éducation nationale avec les entreprises du numérique (GAFAM, startups de l' « Edtech »...). Pour les solutions commerciales utilisées dans la majorité des établissements les accès aux données des élèves et des personnels doivent faire l'objet d'une contractualisation qui garantisse la préservation des droits des individus (information des <b>utilisateurs-trices</b>, droit à l'oubli...). Le SNES-FSU demande le développement de solutions au sein de l'Éducation nationale afin de garantir l'indépendance et la neutralité des traitements opérés sur les données des <b>agent-es</b> et des élèves.</p>	<p>Ajout fin <b><u>Le SNES-FSU se prononce pour l'utilisation de solutions logicielles libres de droit hébergées au sein des établissements pour le suivi de la scolarité et des résultats des élèves. Ceci afin d'éviter la centralisation des données et leur vulnérabilité. Le SNES-FSU demande que les données scolaires soient traitées par des logiciels libres dont le code peut être audité par des organisations indépendantes. Ainsi il demande que les logiciels officiels (SCONET, ParcoursSup, SIECLE, iProf...) rendent leur code source libre. L'utilisation de logiciels privés de collecte de données numériques ouvre la voie à la commercialisation des métadonnées collectées, et fait peser de lourdes menaces quant à la confidentialité des données ainsi renseignées.</u></b></p>
<p>7.3. Le SNES-FSU demande que l'avis des personnels des établissements soit pris en compte avant toute décision d'équipement (plan tablette, lycée 4.0, collège numérique...). Les usages des outils numériques (ENT...) doivent ménager la séparation entre la sphère professionnelle et la sphère privée. Des règles d'utilisation doivent être définies nationalement pour un droit à la déconnexion (voir aussi le thème 2, §2.6).</p>	
<p>7.4. L'utilisation du numérique ne doit pas être une fin en soi mais</p>	

<p>être utile aux apprentissages. La recherche montre que son utilisation peut être utile dans certaines situations et pour certains apprentissages, mais qu'elle est loin de l'être systématiquement. Les formations visant à utiliser tel ou tel outil ne sont pas suffisantes pour permettre aux enseignant-es d'utiliser le numérique dans leurs pratiques de façon libre et éclairée. La réflexion sur les usages du numérique en classe doit être menée en lien avec celle sur les pratiques pédagogiques. Les professeur-es doivent être sensibilisé-es à ces enjeux dans le cadre de la formation initiale et continue en prenant notamment appui sur les recherches en pédagogie et didactique.</p>	
<p>7.5. Le SNES-FSU poursuit son travail de réflexion sur la possibilité d'un enseignement dédié à l'informatique (contenu, niveau, prise en charge).</p>	
<p>7.6. Face à la généralisation de l'utilisation du numérique pour tous les actes professionnels, le SNES-FSU appelle les psychologues à la plus grande vigilance quant à l'utilisation de leurs écrits psychologiques et leur diffusion.</p>	
<p>7.7. Les mandats des congrès de Marseille (Fiche 14) et Grenoble (Fiche 9) sont toujours d'actualité.</p>	
<p>Fiche 8 : Mixité sociale et scolaire</p>	
<p><b>8.1. L'analyse et les mandats du congrès de Grenoble (Fiche 10) restent pertinents.</b></p>	
<p>8.2. Quelques académies et départements ont en cours des projets visant à améliorer la mixité sociale des collèges. Ces projets s'appuient sur des changements de périmètre des cartes scolaires, des</p>	



<p>déplacements-reconstructions de collèges, l'établissement de secteurs multicollèges, la mise en place de bonus-malus selon la composition sociale du collège au regard de son secteur de recrutement.</p>	
<p>8.3. La recherche montre que la mixité sociale est source d'enrichissement culturel pour les établissements scolaires, et qu'elle améliore les résultats des élèves. Elle pointe aussi l'absence de recette miracle : les projets doivent être réfléchis en fonction des spécificités des territoires concernés. Certains territoires sont tellement enclavés ou appauvris que l'Éducation nationale ne peut à elle seule proposer de solution : une politique publique large de lutte contre les inégalités sociales est nécessaire.</p>	
<p>8.4. Pour le SNES-FSU, ces projets n'ont de sens et ne peuvent se dérouler convenablement que sous certaines conditions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ il s'agit là où cela est possible de construire de la mixité sociale, et non de saisir l'opportunité de fermer un établissement ;</li> <li>▶ l'ensemble de la communauté éducative, et en particulier les personnels, doit être associé à la démarche très en amont. Leurs avis doivent être entendus ;</li> <li>▶ les investissements afférents doivent être garantis sur le temps long (plusieurs années) : transports scolaires, effectifs des classes...</li> <li>▶ le système de « bonus malus », selon la composition sociale, doit être transparent et s'appliquer aux dotations d'enseignement.</li> </ul>	
<p>8.5. Nos mandats sur l'enseignement privé sont toujours d'actualité (Congrès de Grenoble § 10.2.). Dans le champ de la mixité sociale, l'enseignement privé participe impunément à la ségrégation. Le système de malus-bonus sur les dotations d'État et de fonctionnement doit s'y appliquer. L'enseignement privé ne doit pas non plus profiter de conventions prévoyant dans les secteurs multicollèges la prise en charge par le rectorat des frais d'inscriptions.</p>	

Fiche 9 : Éducation prioritaire	
<p>9.1. Depuis le milieu des années 2000, les écarts de réussite entre les élèves de l'éducation prioritaire et les élèves hors EP se creusent. Les seules réponses des gouvernements ont été toujours plus de déréglementation menant à une école à deux vitesses. La dernière carte de l'EP de 2015 avec l'instauration des REP+ et des REP n'a pas mis fin à ces dérives. Le ministre a annoncé pour la rentrée 2019 une nouvelle carte, tout en précisant que l'EP était territoriale et liée à la politique de la ville, mais aussi « individuelle » pour combattre les fragilités scolaires et sociales quel que soit le territoire. Ces propos font craindre une dissolution des moyens et rejoignent les propositions de France stratégie de « ne retenir que deux catégories de collèges afin de différencier les moyens de manière plus forte au sein des 10 % des établissements les plus en difficulté (contre 20 % des établissements actuellement), tout en assurant une allocation légèrement progressive des moyens au sein des établissements hors éducation prioritaire en fonction des caractéristiques de leurs élèves ».</p>	<p>9.1. Depuis le milieu des années 2000, les écarts de réussite entre les élèves de l'éducation prioritaire et les élèves hors EP se creusent. Les seules réponses des gouvernements ont été toujours plus de déréglementation menant à une école à deux vitesses. La dernière carte de l'EP de 2015 avec l'instauration des REP+ et des REP n'a pas mis fin à ces dérives. <b><u>Et avec la réforme du collège les établissements classés ne bénéficient plus de dotation horaire élève supplémentaire.</u></b> Le ministre a annoncé pour la rentrée 2019 une nouvelle carte, tout en précisant que l'EP était territoriale et liée à la politique de la ville, mais aussi « individuelle » pour combattre les fragilités scolaires et sociales quel que soit le territoire. Ces propos font craindre une dissolution des moyens <b><u>déjà presque inexistant</u></b> et rejoignent les propositions de France stratégie de « ne retenir que deux catégories de collèges afin de différencier les moyens de manière plus forte au sein des 10 % des établissements les plus en difficulté (contre 20 % des établissements actuellement), tout en assurant une allocation légèrement progressive des moyens au sein des établissements hors éducation prioritaire en fonction des caractéristiques de leurs élèves ».</p> <p><b><u>Une réflexion doit être menée sur ce qu'est devenue l'EP (périmètre, moyens, classements), il semble qu'elle ne soit plus vues que sous l'angle des effectifs, le volume des enseignements qui y sont dispensés étant le même qu'ailleurs, ce qui implique que l'offre de formation y soit moins diversifiée car il faut financer sur la marge d'autonomie des dispositifs de soutien, de remédiation, voire assurer certains dispositifs spécifiques (UPE2A, module relais, ULIS, dont les moyens fléchés sont en baisse)</u></b></p>
<p>9.2. Le SNES-FSU porte l'idée d'une relance ambitieuse de l'EP et réaffirme qu'elle ne saurait constituer une école à part : les établissements doivent pouvoir poursuivre les mêmes objectifs, dispenser les mêmes contenus avec exigence pour poursuivre les mêmes ambitions que les autres. Cela exige d'améliorer les conditions d'études pour les élèves et d'enseignement et de travail pour les personnels. Pondération : voir thème 2, §2.6. Elle doit s'accompagner d'une politique de la Ville ambitieuse qui vise les territoires en difficulté et favorise la mixité sociale ainsi que d'une politique d'aménagement du territoire qui permette de répartir les équipements publics de manière équilibrée.</p>	

<p>9.3. Le SNES-FSU réaffirme son exigence d'un périmètre large de l'EP qui comprenne aussi les lycées généraux, technologiques et professionnels, dont l'articulation avec les collèges est essentielle ; les zones rurales et les DROM qui présentent des spécificités par rapport aux territoires urbains et périurbains. Elle demande un label unique pour tous les établissements de l'EP et une carte définie par des indicateurs nationaux transparents et concertés déterminant pour chaque établissement en fonction de son niveau de difficulté scolaire, sociale et territoriale des moyens lui permettant de réduire les inégalités.</p>	<p>9.3. Le SNES-FSU réaffirme son exigence d'un périmètre large de l'EP qui comprenne aussi les lycées généraux, technologiques et professionnels, dont l'articulation avec les collèges est essentielle ; les zones rurales et les DROM qui présentent des spécificités par rapport aux territoires urbains et périurbains. Elle demande un label unique pour tous les établissements de l'EP et une carte définie par des indicateurs nationaux transparents et concertés. <b><u>Ce sont ces indicateurs qui détermineront, pour chaque établissement en fonction de son niveau de difficulté scolaire, sociale et territoriale, les moyens lui permettant de réduire les inégalités. Aucune interférence d'influences politiques ne pourra ainsi faire classer ou déclasser un établissement en EP.</u></b> <b><u>Le SNES-FSU soutiendra toutes les mobilisations des établissements qui se battraient légitimement pour ne pas sortir de l'EP ou pour y entrer.</u></b></p>
<p>9.4. Nos constats généraux et demandes du congrès de Marseille (Fiche 12) et Grenoble (Fiche 11) restent d'actualité.</p>	
<p><b>Fiche 10 : Au-delà de la formation initiale...</b></p>	
<p>10.1. La formation initiale doit conduire au diplôme, à la qualification et à l'insertion professionnelle et sociale de <b>tous-tes</b> les jeunes. La formation tout au long de la vie, sous ses aspects de promotion sociale, d'adaptation au poste de travail, d'anticipation des mutations technologiques ou d'insertion, prend le relais dès la sortie du système scolaire. Elle ne doit pas être un prétexte à brader la formation initiale.</p>	
<p>10.2. Le service public doit devenir un acteur incontournable de ses dispositifs, et ses structures (GRETA, CNED, AFPA, CNAM, MLDS, Missions locales...) doivent être renforcées.</p>	
<p>10.3. La MLDS vise à réduire, par des actions de prévention en lien</p>	

<p>avec les équipes pluriprofessionnelles, le nombre de jeunes, sortant prématurément du système scolaire sans diplôme et sans qualification et à prendre en charge une partie de ces jeunes de plus de 16 ans en vue d'une insertion sociale et professionnelle durable ou d'un retour en formation. Mais les personnels MLDS sont souvent isolés pour initier les mises en œuvre des directives de lutte contre le décrochage scolaire. La lutte contre le décrochage scolaire devrait être davantage portée par l'ensemble de la communauté éducative sous l'impulsion du <b>ou de la chef-fe</b> d'établissement. Ces directives rectorales et nationales en restent d'ailleurs trop souvent au niveau de vœux pieux sans traduction concrète en termes de moyens pour la remédiation ou de capacités d'accueil. La question de la pertinence de la responsabilité des régions pour le public des jeunes de 16 à 18 ans doit être réexaminée, dans la perspective de l'allongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans. Le bilan du fonctionnement des PSAD montre que si le repérage des décrochés est désormais plus fiable, les solutions restent toujours aussi indigentes. Les formations proposées, hormis le retour en formation initiale qui s'effectue à moyen constant, sans place fléchée ou réservée pour ce public, ne permettent pas vraiment l'accès à une véritable qualification. Les Psy-En-EDO, DCIO, sont très <b>impliqué-es</b> dans ces dispositifs et devraient être systématiquement consultés sur les besoins de formation en amont.</p>	
<p>10.4. Pour les adultes, <b>sorti-es</b> de formation initiale, le service public en général et les GRETA en particulier proposent des formations en alternance, de qualification professionnelle aux demandeurs d'emploi, financées par Pôle Emploi, les conseils régionaux ou d'autres organismes, ils proposent également des formations de spécialisation et de perfectionnement pour les salariés ainsi que des accompagnements à la VAE. L'objectif devrait être de proposer des parcours de formation ouvrant sur un diplôme ou un titre reconnu nationalement.</p>	
<p>10.5. Pour atteindre ces objectifs, tant pour la FCA que pour la MLDS, la professionnalisation renforcée des <b>acteurs-trices</b></p>	

<p>(formateurs-<b>trices</b>, conseillers-<b>ères</b> en formation, coordonnateurs-<b>trices</b> MLDS, gestionnaires) est nécessaire avec une reconnaissance, par des mesures de titularisation et des augmentations salariales.</p>	
<p><b>Fiche 11 : Métier</b></p>	
<p>11.1. La formation, loin de chercher à imposer des « bonnes pratiques » doit mettre les enseignant-es en position réflexive sur leur métier et les ouvrir à des formes de pédagogie (pratiques, méthodes, organisations de classes...) diverses pour qu'ils puissent faire des choix éclairés et diversifient leurs pratiques en fonction des objectifs poursuivis, des contenus enseignés, des connaissances et compétences à faire acquérir aux élèves. La formation continue doit pour cela être étoffée et davantage adossée à la recherche, tant du point de vue didactique que du point de vue disciplinaire. Le temps de service devant les élèves doit être abaissé pour développer les temps de concertation nécessaires au développement professionnel et à la recherche de mises en œuvre pédagogique en contexte.</p>	<p>11.1. La formation, loin de chercher à imposer des « bonnes pratiques » doit mettre les enseignant-es en position réflexive sur leur métier et les ouvrir à des formes de pédagogie (pratiques, méthodes, organisations de classes...) diverses pour qu'ils puissent faire des choix éclairés et diversifient leurs pratiques en fonction des objectifs poursuivis, des contenus enseignés, des connaissances et compétences à faire acquérir aux élèves. La formation continue doit pour cela être étoffée et davantage adossée à la recherche, tant du point de vue didactique que du point de vue disciplinaire. Le temps de service devant les élèves doit être abaissé pour développer les temps de concertation nécessaires au développement professionnel, <b><u>à la mise à jour des savoirs disciplinaires par un contact étroit avec les travaux de recherche universitaire</u></b> et à la recherche de mises en œuvre pédagogique en contexte.</p>
<p>11.2. Les pressions de toutes sortes mises sur les enseignant-es à propos des pratiques pédagogiques et des modes d'évaluation des élèves ont des effets contre-productifs, en court-circuitant la réflexion sur ses effets et sur les bien-fondés des évolutions éventuelles.</p>	
<p>11.3. Pour que la liberté pédagogique puisse s'exercer de manière satisfaisante, il est urgent que les enseignant-es soient associés pleinement à la conception et l'élaboration des programmes scolaires.</p>	
<p><b>Fiche 12 : Vie scolaire : pour une politique éducative cohérente et des dotations à la hauteur des enjeux</b></p>	

Nouveaux dispositifs	
12.1. Alors que l'action éducative requiert cohérence et durée, ces dernières années ont vu s'empiler au gré de chaque changement de ministre des annonces nouvelles, sans aucun bilan des précédentes mesures. Le SNES dénonce cette incohérence et la mise sous tension des équipes de vie scolaire devenues variables d'ajustement de dispositifs multiples. Des représentations plus souples et plus impliquantes pour les <b>collégien-nes</b> sont à expérimenter.	
« <b>Devoirs faits</b> »	
12.2. Pour le SNES-FSU, l'aide au travail personnel doit être valorisée dans des espaces et des temps dédiés, et le rôle des CPE et des <b>assistant-es</b> d'éducation se doit d'être précisé en articulation avec les équipes enseignantes. La question de l'encadrement du dispositif reste posée. Si, au regard des textes, les CPE sont associés à sa mise en œuvre « dans le cadre de leurs missions », cela ne peut se faire que sur la base du volontariat, sans injonction de la part des <b>chef-fes</b> d'établissement. L'investissement des CPE doit être reconnu dans leur temps de travail. L'utilisation des AED au détriment d'autres tâches, ou le bénévolat, ne peuvent être des modes de fonctionnement. Ce dispositif doit être l'occasion de réaffirmer la nécessité d'un temps de concertation au sein des équipes pluridisciplinaires et de formation des intervenants. Des interventions extérieures dans ce cadre peuvent fragmenter l'action pédagogique, et nier l'expertise des personnels. Les dotations des établissements scolaires doivent donc être abondées. Le SNES FSU refuse et dénonce toute substitution des missions des enseignants, des CPE et des AED à d'autres personnels ou intervenant- <b>es</b> extérie <b>ur-es</b> (associations, volontaires du service civique, etc.)	<b>Déplacement du paragraphe en partie « Collège » (4) avec modifications</b>
« <b>Plan étudiants</b> »	
12.3. Ce plan investit les enseignants et CPE de lycée de nouvelles prérogatives au motif de renforcer l'accompagnement des élèves vers le supérieur. En renfort des deux professeur- <b>es</b> principa <b>ux-ales</b> des classes de Terminale, le chef d'établissement peut également confier	12.3. Ce plan investit les enseignant- <b>es</b> et CPE de lycée de nouvelles prérogatives au motif de renforcer l'accompagnement des élèves vers le supérieur. En renfort des deux professeur- <b>es</b> principa <b>ux-ales</b> des classes de Terminale, la ou le chef-fe d'établissement peut également confier des missions de tutorat à des enseignant- <b>es</b> ou des CPE. <b>Le SNES-FSU s'oppose au plan étudiant et doit permettre un meilleur</b>

<p>des missions de tutorat à des enseignant-es ou des CPE. Il ne saurait être question là encore de contraindre les CPE à accepter un tutorat. Les conditions de volontariat, de temps de travail et de reconnaissance du travail effectué doivent être garanties.</p>	<p><b><u>suivi des élèves mais il ne peut accepter qu'ils soient utilisés pour la mise en place de la sélection à l'entrée de l'Université.</u></b></p> <p>Il ne saurait être question là encore de contraindre les CPE à accepter un tutorat. Les conditions de volontariat, de temps de travail et de reconnaissance du travail effectué doivent être garanties.</p>
<p></p>	<p></p>
<p><b>Apprentissages citoyens</b></p>	<p></p>
<p>12.4. Malgré l'assouplissement de la réforme « collège 2016 », la question des modalités de participation des CPE à l'EMC et aux EPI reste posée et les mandats de Grenoble et Marseille sont d'actualité. De même, le SNES-FSU dénonce les injonctions à l'évaluation par les CPE de l'engagement des élèves dans le cadre du parcours citoyen.</p>	<p>12.4. Reprise de la fiche 6.3 (supprimée) <b>À l'heure où le gouvernement entend instaurer du collège au lycée un nouveau parcours citoyen, le SNES demande une évaluation de la mise en œuvre du parcours actuel. Malgré l'assouplissement de la réforme « collège 2016 », la</b> La question des modalités de participation des CPE à l'EMC et aux EPI reste posée et les mandats de Grenoble et Marseille sont d'actualité. De même, le SNES-FSU dénonce les injonctions à l'évaluation par les CPE de l'engagement des élèves dans le cadre du parcours citoyen <b>et du LSU, alors même que la note de vie scolaire a été supprimée après avoir été dénoncée.</b></p>
<p></p>	<p></p>
<p><b>Vie lycéenne et collégienne</b></p>	<p></p>
<p>12.5. La circulaire sur la vie lycéenne de septembre 2016 reste un catalogue de « bonnes intentions » et de « bonnes pratiques » peu opérationnelles. Ces mesures tendent à « administrer » la tâche éducative sans répondre aux difficultés de la vie lycéenne. À ce titre, les nouvelles modalités d'élection des <b>représentant-es lycéen-nes</b> sont particulièrement complexes. Pour faire du CVL une avancée démocratique, c'est le fonctionnement même des lycées qui doit être interrogé. Le SNES-FSU demande des correctifs significatifs au système électoral. Le mandat de Grenoble reste d'actualité.</p>	<p></p>
<p>12.6. Le SNES-FSU demande un bilan des CVC d'autant que l'autonomie laissée à la mise en œuvre des CVC montre de grandes disparités de fonctionnement. Les CPE doivent pouvoir œuvrer avec l'ensemble des personnels pour que l'animation de cette instance soit à la hauteur des enjeux éducatifs et civiques visés.</p>	<p><b><u>Au sein des classes et des établissements, la mise en place de réels conseils d'élèves développés doit être réfléchi. En effet, les CVC et CVL constituent une ébauche de conseil d'élèves (qui n'implique qu'un petit nombre d'individus) et ils mériteraient d'être généralisés à tous les établissements et d'impliquer un plus grand nombre d'individus.</u></b></p>
<p></p>	<p><b><u>Ajout paragraphe</u></b></p>

	<p><u>Le SNES défend les droits des lycéen.ne.s et mène la lutte localement pour en garantir l'exercice effectif. En particulier, il soutient le droit à créer un journal (numérique ou papier), à rédiger un texte d'information et à le diffuser librement à l'intérieur du lycée et à y exprimer ses opinions, même syndicale. Le SNES défend également le droit de réunion des lycéen.ne.s dans l'établissement. Dans la mesure où les modalités d'exercice de ces droits sont définies par le règlement intérieur, le SNES intervient pour s'opposer à toute disposition restreignant la liberté d'expression et de réunion des élèves. D'une façon plus générale, il apporte son soutien à leurs demandes pour exercer ces droits. Car l'administration sera toujours plus conciliante face à des lycéen.ne.s soutenus par les personnels qu'à ces derniers isolés.</u></p>
<p><b>Fiche 13 : Psychologie de l'éducation au bénéfice de toutes et tous</b></p>	
<p>13.1. La création du nouveau corps de Psy-ÉN impose de penser le travail en complémentarité entre Psy-ÉN-EDA et Psy-ÉN-EDO. Le SNES-FSU est favorable au développement de réunions institutionnalisées de concertation entre les collègues psychologues afin d'assurer le suivi des situations d'élèves et de relation avec les familles. Il s'oppose à l'intervention de Psy-ÉN-EDA dans le collège au prétexte de ce suivi, qui n'aurait pas de sens par rapport à l'efficacité et à la dimension institutionnelle du travail de collaboration avec les enseignant-es, la ou le chef-fe d'établissement et les structures extérieures.</p>	
<p>13.2. La conception de l'orientation prônée au niveau européen se traduit par le glissement de plus en plus marqué vers les enseignants, de l'accompagnement des élèves pour l'élaboration de leur orientation. Elle s'accompagne de la suppression des dimensions psychologiques et sociales en jeu dans les parcours de formation, au profit de critères scolaires et comportementaux. L'intervention des Psy-EN est indispensable pour tous les élèves : en effet dissocier l'orientation scolaire du développement psychologique reviendrait à se priver d'un levier d'évolution et de réussite possible pour les élèves. Les mandats de Grenoble sur les dispositifs d'accompagnement des élèves et le parcours avenir sont toujours d'actualité.</p>	<p>La conception de l'orientation prônée au niveau européenne se traduit à la fois, par un glissement de plus en plus marqué vers les enseignant-es, de l'accompagnement des élèves pour l'élaboration de leur orientation <b>et par la tentation d'en évincer les PsyEN EDO.</b> <b>Cette conception met l'accent sur le tout information et nie</b> les dimensions psychologiques et sociales en jeu dans les parcours de formation, au profit des seuls critères scolaires et comportementaux. <b>La conception gestionnaire de l'affectation dans un contexte budgétaire de plus en plus tendu pousse également à se passer des PsyEN.</b> <b>Pourtant</b> l'intervention des PsyEN est indispensable pour tous les élèves. <b>On ne peut</b> dissocier l'orientation scolaire du développement psychologique, <b>cela</b> reviendrait à se priver d'un levier d'évolution et de réussite possible pour les élèves. Les mandats de Grenoble sur les dispositifs d'accompagnement des élèves et le parcours avenir sont toujours d'actualité.</p>



<p>13.3. Le SNES-FSU s'oppose aux tentatives d'instrumentalisation des Psy-ÉN-EDO pour faire intérioriser par les lycéen-nes les critères de sélection présentés comme des attendus et qui pourraient conduire à une autocensure.</p>	<p><b><u>Les PsyEN-EDO (éducation développement et orientation) ont toute leur place dans les établissements scolaires auprès des élèves, auprès des équipes dans un travail de partenariat respectueux des missions de chacun... Ils ne sont pas prestataires, et leur insuffisance en nombre ne peut aboutir à une prise en charge d'une partie de leurs missions par les enseignant-es. Leur travail, leurs missions spécifiques auprès des élèves doivent être reconnus par tous.</u></b></p> <p>Le SNES-FSU s'oppose aux tentatives d'instrumentalisation des PsyEN-EDO et des enseignant-es pour faire intérioriser par les lycéen-es les critères de sélection présentés comme des attendus et qui pourraient conduire à une autocensure.</p>
<p>13.4. La création du corps unique de Psy-ÉN implique de questionner le rôle et l'organisation actuelle des CIO. Ils doivent être présents dans tous les districts scolaires. La pertinence d'offrir aux familles un service public de psychologie, d'information et de conseil sur la scolarité et l'orientation doit être réaffirmée. Ils devraient pouvoir regrouper les psychologues du premier et du second degré, particulièrement pour assurer un travail en équipe et une intensification de la coordination, conformément aux missions.</p>	

**Annexes : motions**